



## Maison en commun indivision 50-50

Par **Kathy kraszewski**, le **16/10/2018** à **18:52**

Bonjour

J'ai acheté avec mon ex concubin une maison à 50/50.

Il y a 4 ans j'ai quitté avec ma fille le domicile conjugal pour violence.

Aujourd'hui je voudrais pouvoir récupérer ce qui me revient sur l'achat de cette maison en sachant que je ne paie plus depuis 2015 le crédit de cette maison du fait que je suis en invalidité (1111€ p/mois) et que j'ai dû me reloger.

Je suis en très grande difficulté financière mais aujourd'hui je n'ai plus peur de lui.

Il reste un crédit sur cette maison qui est actuellement à sa charge et depuis notre séparation il en a repris un avenant pour retard de remboursement que j'ai dû signer à la banque alors que je ne vivais plus dans la maison. Mais sinon il se trouvait que la banque nous prenait la maison.

Aujourd'hui il est enfin d'accord pour me donner ma part car il veut garder la maison seulement il me dit que je ne percevrais que 16000€ alors que nous avons acheté la maison 96000€.

Je voudrais savoir comment je dois faire et qu'elle sont les solutions afin que je ne sois pas lésé dans l'affaire.

Ai-je le droit aux indemnités d'occupation, puisque c'est lui qui profite du bien ?

Me doit-il un 1/2 loyer et moi la moitié des impôts fonciers ?

Que veut dire le Rachat de soulte ?

Merci de vos réponses